

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

L'an deux mil vingt-trois,  
Le six juin,

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoirs : 1

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Pour 12  
Contre /  
Abstention /

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Date de convocation :  
30/05/2023  
Date d'affichage :  
12/06/2023

**Absents-Excusés :**

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN),  
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2023/06/046 : Promesse de vente dans le cadre d'un projet de construction parcelles ZC 191 ; 192 ; 200 ; 201 (IDYLIM)**

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, ses articles L2122-4 et L2125-1 et suivants ;  
VU les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU la délibération n°2022/05/051, portant cession d'une portion de la parcelle ZC 191 dans le cadre de l'opération « les Cristaux Blancs », au lieudit les « Blettières » ;  
VU la délibération n°2023/06/045, en date du 06 juin 2023, prévoyant la mise en place d'une servitude de Cour Commune au profit des parcelles ZC 191 à ZC 199 ;  
VU le courrier électronique de Monsieur DURIEZ Matthieu, en date du 22/05/2023 ;

**CONSIDERANT** qu'un permis de construire a été déposé en date du 06/12/2022, prévoyant la rénovation des bâtiments du centre commercial ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de ce projet nécessitant l'instauration d'une servitude de cour commune, il a été proposé la cession du terrain nécessitant la servitude ;

**CONSIDERANT** que cette promesse de vente a pour objet la cession de diverses parcelles, en contrepartie de la réalisation d'un projet immobilier, ainsi que de places de stationnement ;

Le Maire propose au Conseil Municipal la cession des parcelles suivantes :

- ZC 191 : 372 m<sup>2</sup>, soit 130 200,00 €
- ZC 200 : 18 m<sup>2</sup>, soit 20 000,00 €
- ZC 201 : 18 m<sup>2</sup>, soit 20 000,00 €

Les parties se sont entendues sur le prix de 350€/m<sup>2</sup> pour le terrain nu, et 20 000,00€ pour chaque garage cédé.

Soit pour un prix total de : 170 200,00 € (CENT-SOIXANTE-DIX-MILLE DEUX-CENT EUROS)

Section	N°	Lieudit	Surface
ZC	191	Plan Peisey	372 m <sup>2</sup>
ZC	200	Plan Peisey	18 m <sup>2</sup>
ZC	201	Plan Peisey	18 m <sup>2</sup>

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** la promesse de vente des parcelles citées, pour un prix de 350 euros/m<sup>2</sup> et 20 000,00 euros par garage, soit un total de 170 200,00€ ;
- **CONFIRME** que cette promesse de vente comprendra une contrepartie se concrétisant en la réalisation d'un projet immobilier ;
- **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte notarié ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de constitution de cette servitude de cour commune et tous documents à intervenir à cet effet.
- **INDIQUE** que cette vente sera conditionnée à la signature d'une convention d'aménagement touristique.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le maire,  
Guillaume VILLIBORD

